

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ  
DU P.L.U AVEC UNE DÉCLARATION DE PROJET ET UNE 5<sup>ème</sup>  
MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°1425 du 11 janvier 2024, le Maire de JEANMENIL a ordonné l'ouverture de l'enquête publique.

A cet effet, M. Bernard ESPOSITO-FARESE, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroulera à la mairie de JEANMENIL – 51 rue de Moulins 88700 JEANMENIL du Lundi 5 Février 2024 à 9 h 00 au Vendredi 8 Mars 2024 à 18 h 00 inclus.

Les dossiers seront consultables depuis le site internet suivant : <https://jeanmenil.fr> et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture :

Le lundi de 8h 30 à 12h.

Le mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h.

Le vendredi de 14h à 18h.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

**Lundi 5 Février de 9h à 11h.**

**Mercredi 21 Février de 9 h à 11 h**

**Vendredi 8 Mars de 16h à 18h.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de JEANMENIL, à l'attention de M. Bernard ESPOSITO-FARESE - Commissaire Enquêteur, 51, rue de Moulins 88700 JEANMENIL. ou par mail à l'adresse suivante [mairie@jeanmenil.com](mailto:mairie@jeanmenil.com)

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an.

Le Maire